



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3302

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Réhabilitation d'une canalisation structurante d'eau potable de diamètre 1 250 mm entre Croix Luizet et Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3302**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron

objet : **Réhabilitation d'une canalisation structurante d'eau potable de diamètre 1 250 mm entre Croix Luizet et Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Suite à un diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable à l'échelle de l'agglomération mené en 2012, il a été établi le besoin de réhabiliter la conduite de transport DN 1250 entre la station de Croix Luizet et le réservoir de Parilly afin de limiter les fuites sur le réseau et permettre d'améliorer le rendement du système de distribution.

En effet, les fuites générées par les joints défectueux sur plusieurs biefs de la canalisation ont un impact non négligeable sur le rendement du réseau de l'agglomération.

Une 1^{ère} campagne de reprise des joints a été effectuée par la société Eau du Grand Lyon dans le cadre du contrat de délégation de service public.

La présente opération vise à réaliser les opérations de réhabilitation sur les biefs 3 et 4.

Cette opération clôturera les travaux nécessaires pour résoudre les défauts observés lors du diagnostic réalisé en 2012.

II - Description du projet

Le projet consiste à mettre hors service la canalisation afin de pouvoir procéder à la réhabilitation des joints. Ainsi, après la création d'un accès sur la canalisation (fouille ponctuelle ouverte tous les 200 m), l'installation d'un système de ventilation permettant le renouvellement d'air dans le tronçon de travail, les équipes pourront s'introduire à l'intérieur de la canalisation afin de procéder joint par joint aux différentes étapes de leur reprise (piquage du revêtement intérieur, mise en place d'une manchette élastomère, blocage du manchon par pose de bride en acier inoxydable). Cette procédure rapide, durable et économique permettra de traiter l'ensemble du linéaire impacté pour redonner à la canalisation ses caractéristiques d'étanchéité d'origine.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 2 500 000 €HT total (dont 4 000 €HT d'études dans le cadre de l'autorisation de programme études développement urbain et cadre de vie (DUCV)). Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge de l'exploitant de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs au renouvellement des joints sur les biefs 3 et 4 de la canalisation de transport d'eau potable entre le site de Croix Luizet et celui de Parilly, à Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 2 460 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P20O5600, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 500 000 € HT,

- 2020 : 1 960 000 € HT.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.